Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260402-AF2026_03-DE

Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Quéménéven

Séance du 2 avril 2026

Présents : Ronan LE MENN, Président, Alain LE QUELLEC, Philippe BOËTE, Jérôme PHILIPPE, Gilbert COLIN, Ronan QUÉFFÉLEC, Michel CAPITAINE

Absents/excusés : Jacques GOUEROU, Cécile BARAER, Jean-Luc PÉTILLON, Erwan CROUAN, Roland QUINTIN

Secrétaire : Ronan QUEFFELEC

Date de la convocation : 5 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres ayant pris part au vote : 7

TAXE À L'HECTARE

Monsieur le Président rappelle que le montant de la taxe à l'hectare est de trois euros depuis 2007.

Après avoir délibéré, le Comité reconduit, à l'unanimité, le montant de la taxe à l'hectare à trois euros pour l'année 2026.

Fait et délibéré à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,

Le Président
Ronan LE MENN

ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER
COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN Finistère